

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Tél.: 72-58-72)

(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER

C. C. P., MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL

15 francs

N° 43 - AVRIL 1964

/ARBRES FRUITIERS/

Toutes zones
SAINT-MAMET

HOPLOCAMPES DU PRUNIER (Information)

Les dégâts provoqués par les larves de ces insectes peuvent être considérables. Il faut donc, partout où ils sont observés, prévenir les dégâts par une pulvérisation insecticide qui sera réalisée en fin de floraison (après la chute des trois quarts des pétales). Utiliser :

Lindane	I2 g de M.A. par hl.		
H.C.H.	IOO g	"	"
Parathion éthyle	20 g	"	"
Parathion méthyle	30 g	"	"

MONILIA DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU (Information)

La période pluvieuse que notre région a connue a été extrêmement favorable à la maladie qui sévit actuellement non seulement sur abricotier mais aussi sur pêcher et cerisier, le prunier lui-même peut être atteint. C'est pourquoi il convient, dès qu'il est possible d'entrer dans les terres, de réaliser un nouveau traitement anticryptogamique (on peut utiliser les soufres micronisés qui auront une double efficacité (Monilia et Oïdium).

L.L.TROUILLON

1964
8

TEIGNE DE L'OLIVIER (Information)

Des Teignes (stade mineuse) rongent le limbe des feuilles. Bien que les insectes soient en petit nombre il convient de les éliminer par la pulvérisation d'un oléo-parathion ou d'un ester phosphorique (si la température est suffisante).

L.L. TROUILLON

TAVELURE DU POIRIER (Information)

L'Information du I2 mars mettait en garde contre les attaques de Tavelure précoce. Le traitement préconisé n'a pu avoir lieu, en général, en raison des conditions climatiques. Il convient donc :

1°) d'effectuer un traitement anti-tavelure au plus tôt

2°) de renouveler ce traitement dans les cas où celui-ci a pu être effectué dans les délais normaux, en raison du développement végétatif.

Il faut employer maintenant des anticryptogamiques de synthèse.

M. BEZUT

P. 183

DLP 4-4-64 293999

TAVELURE DU POMMIER (Information)

Les dernières pluies ont provoqué de nombreuses projections d'ascospores qui auront pu contaminer les vergers non traités.

Il est recommandé d'effectuer un nouveau traitement car on observe actuellement d'autres projections.

Les produits cupriques peuvent être utilisés jusqu'au stade D

Si des pucerons sont observés , ajouter un des aphicide conseillé sur le bulletin spécial : " Produits pesticides conseillés en 1964 "

M. BEZUT

CHENILLES BOURRUES (Information)

Des pullulations de chenilles bourrues (Arctia caja) sont signalées dans de nombreuses régions de la Circonscription ; elles peuvent faire des dégâts sur ahbres fruitiers, vignes et cultures légumières.

On peut détruire ces chenilles en utilisant en pulvérisation :

- Sur arbres fruitiers et vignes : Dieldrine ou Toxaphène
- Sur cultures légumières : Naleb

P. BERVILLÉ

/GRANDES CULTURES/

AUDE

MELIGETHES DU COLZA (Information)

L'attention des cultivateurs est attirée sur la proche apparition des Méligèthes. Surveiller très attentivement les cultures et traiter dès que l'on observe plus de 4 à 5 insectes par plante.

L'insecte, mangeur de pollen, détruit les étamines en perforant le bouton floral non éclos.

Bien que l'insecte dévore encore le pollen des fleurs ouvertes les pièces florales n'étant pas altérées il n'y a plus de dégât à ce stade.

L.L. TROUILLON

ATTENTION AUX ABEILLES

Les traitements destinés à la lutte contre les méligèthes, contre certains insectes de la luzerne, divers traitements des arbres fruitiers peuvent se situer près de la floraison sinon à la floraison.

L'emploi de la plupart des insecticides organiques de synthèse et des composés arsenicaux est interdit, comme il est interdit dans les près-vergers dont la prairie est fleurie.

Certaines matières actives sont reconnues sans danger pour les abeilles ; ce sont :

Roténone, Pyrethrine, Diéthion, Endosulfan, Toxaphène, Polychlorocamphane, Dichlorophényltrichloréthanol, Thioquinox.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Seules les demandes de changement d'adresse accompagnées de quatre timbres à 0,25 f sont prises en considération.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLÉ

Imprimerie de la Station du Languedoc - Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX